

#toujoursprotégé

**Evolution des cotisations
sociales et alternatives de la
FGTB**

19 novembre 2019

*Celien VANMOERKERKE
Anne PANNEELS
Conseillères FGTB Fédérale*

ABVV-FGTB

Ensemble, on est plus forts

Samen sterk

Financement de la sécurité sociale

- Financement en fonction des besoins.
- Essentiellement tiré des cotisations sociales sur les salaires.
- Sources de financement supplémentaires, à nouveau essentiellement tirées des revenus des travailleurs.

3 sources de financement

Cotisations sociales	51,6 MIA €
Financement alternatif:	
• 13,41 % recettes TVA	10,4
• 40,73 % précompte mobilier	3
Subventions de l'Etat	2,1
Dont dotation d'équilibre (prévue jusque 2020)	3,1
Autres (recettes attribuées, placement, ..)	

Financement via cotisations sociales

- Cotisations employeurs : 25 % salaire brut (depuis 2018)
- Cotisations travailleurs : 13,07 % salaire brut

COÛT SALARIAL, PAS CHARGE

Salaire brut =

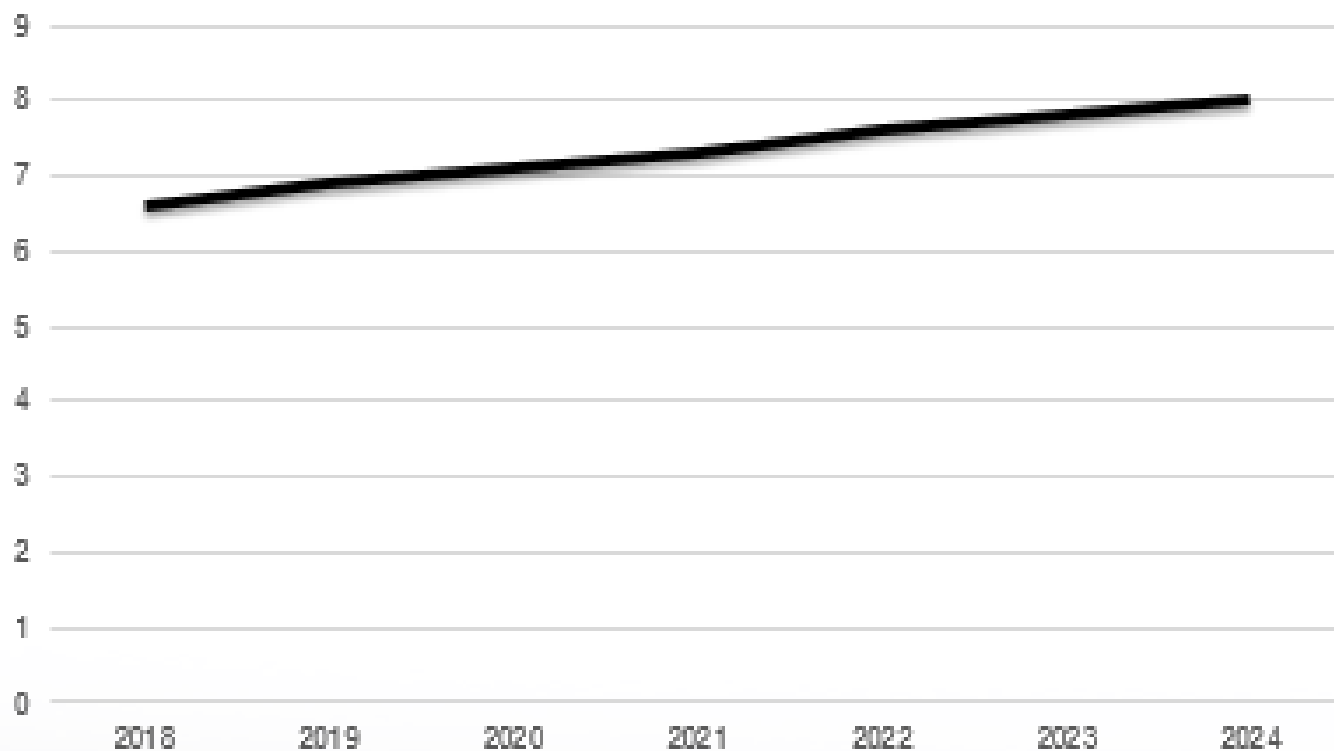
Salaire socialisé

Coût salarial (non pas charge)			
SALAIRE BRUT			
SALAIRE NET	précompte professionnel	cotisations personnelles	cotisations patronales
	vers le fisc	vers la sécurité sociale	
salaire direct		salaire indirect	

Cotisations sociales 51,6 milliards ⇔ 73,7 milliards dépenses en 2019

Réductions de cotisations

Evolution réductions cotisations patronales (en milliards €)
Evolutie patronale bijdrageverminderingen in miljarden
euro's

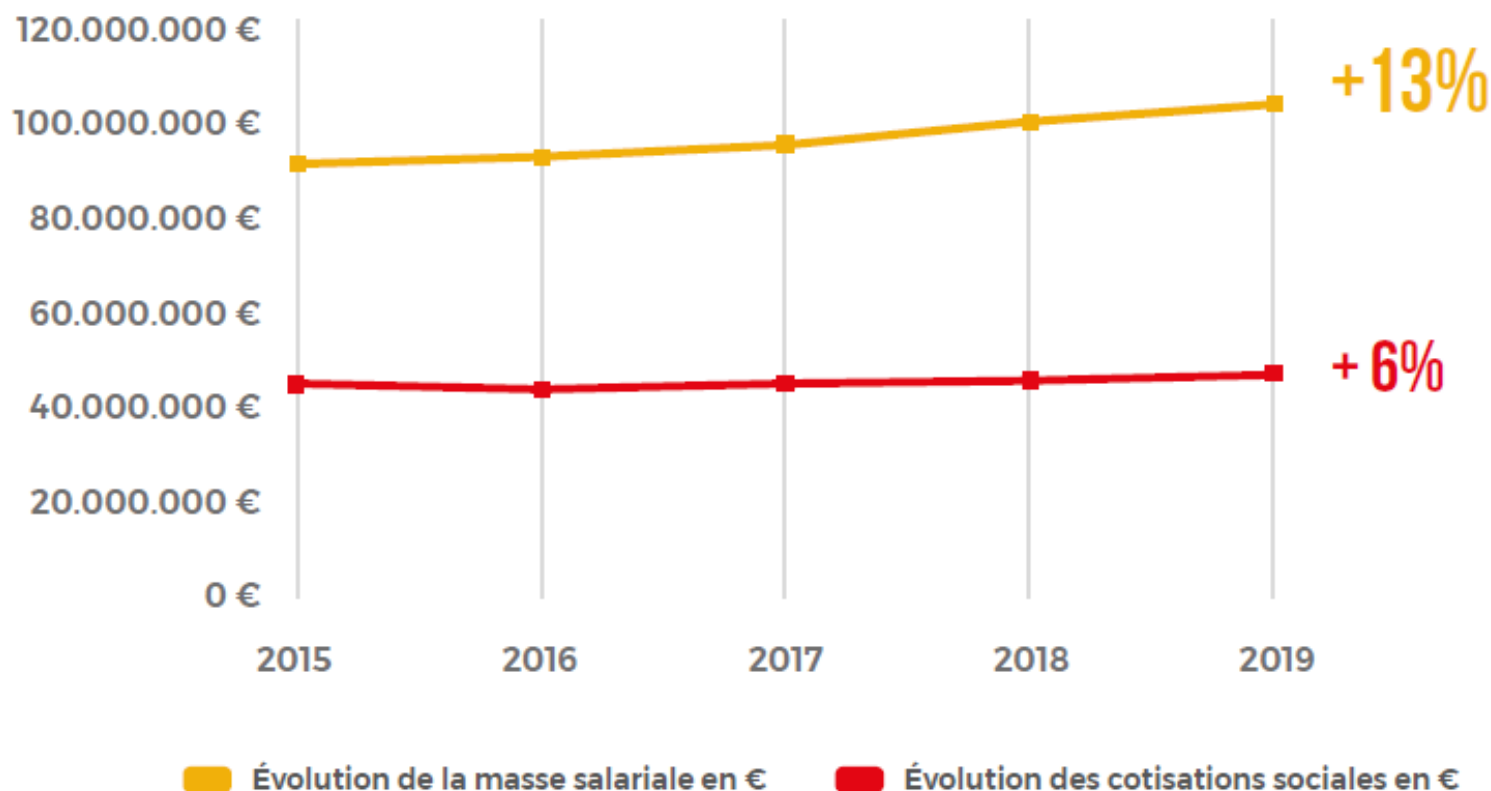


Financement de la sécurité sociale

- Problèmes:
 - Les cotisations ne suivent plus l'évolution de la masse salariale;
 - Les épaules les plus fortes ne portent plus les charges les plus lourdes;
 - Trop de régimes dérogatoires qui ne contribuent pas (assez).

“Les recettes de cotisations sociales augmentent moins vite que la masse salariale”

DIVERGENCE ENTRE MASSE SALARIALE ET COTISATIONS SOCIALES



Source : Gestion globale de la sécurité sociale, 2019.

Les épaules les plus larges ne supportent plus les charges les plus lourdes'

Avantages extralégaux/Plans cafétérias

2 études : ONSS 2013 et SD worx 2019

L'ONSS, organisme de perception, dispose de moins d'informations sur les salaires que les secrétariats sociaux. Est-ce normal?

L'ONSS ne sait pas combien de travailleurs reçoivent des chèques-repas, écochèques et chèques culture, ni pour quel montant. Alors que les secrétariats sociaux, eux, le savent.

Minimum: **obligation de déclaration** de tous les avantages salariaux, en échange d'une éventuelle réduction/dispense de cotisation

Etude ONSS 2013

En €	Différence entre cotisations reçues et produit de cotisation complète	
	Cotisation personnelle	Cotisation patronale
Pension extralégale	508.151.617	910.162.919
Chômage avec complément d'entreprise	132.885.043	564.294.840
Pécule de vacances double	65.824.910	850.810.145
Participation bénéficiaire		11.890.624
Voitures de société	Min. 211.908.816	Min. 270.488.183
	Max. 734.226.745	Max. 1.560.097.945
GSM	36.711.337	90.640.769
Assurance hospitalisation	144.489.353	243.671.093
Chèques-repas	Min. 136.293.882	Min. 420.639.210
	Max. 241.795.000	Max. 596.995.000
Ecochèques	23.349.840	57.651.059
Total minimum	1.259.614.798	3.420.248.842
Total maximum	1.887.433.845	4.886.214.394

Masse salariale non-assujettie

Forme de rémunération	
Utilisation privée voiture société (avantage en nature)	944.297.547,0
Intervention patronale dépl. Domicile-lieu de travail transport personnel	671.906.026,3
Indemnité-vélo	115.513.185,5
Intervention patronale dépl. Domicile-lieu de travail transports publics	161.002.047,1
Ecochèques	248.546.750,0
Avantages non-récurrents liés aux résultats (CCT 90)	690.361.355,8
Actions ou Warrants	1.746.312.984,5
Chèques-repas	2.030.348.163,0
Primes bénéficiaires	41.743.671,4
Allocations familiales complémentaires	43.501.462,7
Téléphonie et Internet	50.648.156,9
Valeur catalogue	15.325.000.814,6

Warrants pour 4,5 % des travailleurs, chèques-repas pour 62 %

Impact sur la sécurité sociale

- Impact sur le financement :
 - Masse salariale manquée (25% + 13,07 %)
= 2,6 milliards.
- Impact sur la protection sociale :
 - Pas de cotisations sociales, pas de droits;
 - Le plus d'avantages pour les gros revenus;
 - Inégalités renforcées.

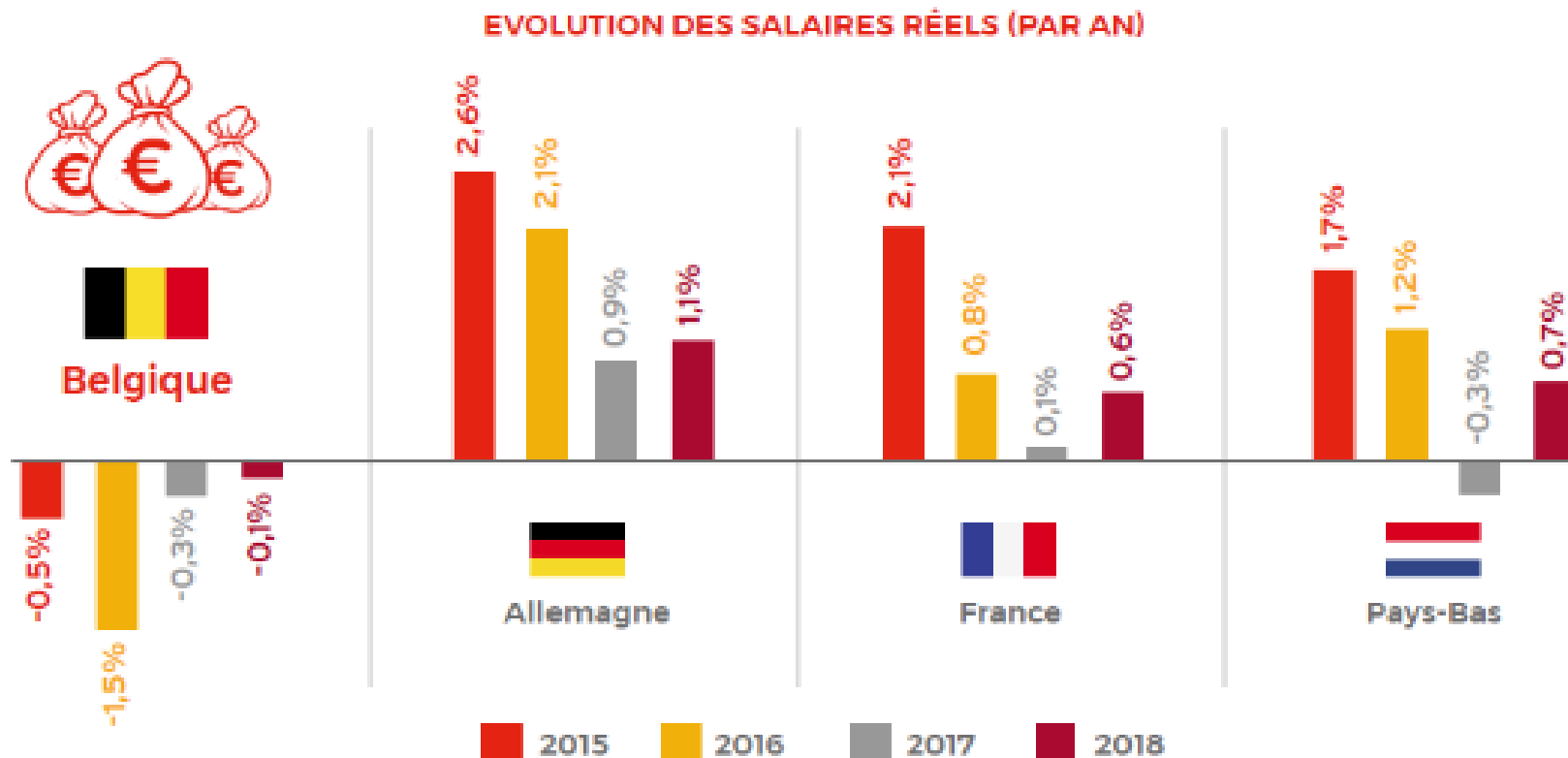
‘Trop de régimes dérogatoires qui ne contribuent pas ou pas assez’

Premier travailleur gratuit :

- Embauches premier travailleur de 2016 jusque fin 2020;
- Pas de cotisations patronales dues et ce, pour l'éternité;
- Pas efficace : seuls 18 % des premiers travailleurs proviennent du chômage. 63 % proviennent du travail salarié;
- Libre choix pour chaque travailleur => 95,6 % des cas au salaire le plus élevé;
- Explosion du coût des plans plus: 666 millions en 2020.

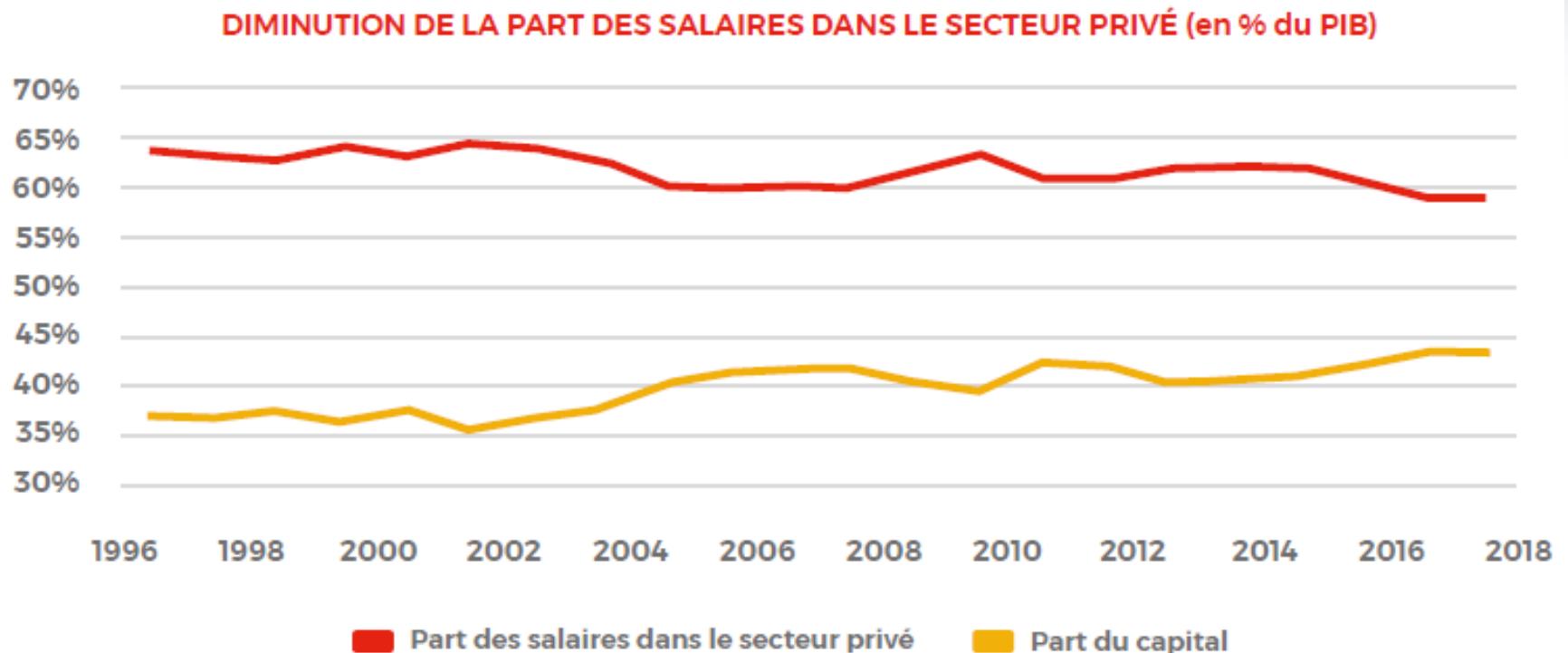
Pas de prolongation de cette mesure et démantèlement de l'avantage existant.

'Réforme de la loi sur la formation des salaires ("Loi de 96)'



Source: OIT Rapport mondial sur les salaires, 2018/2019; Benchmarking Working Europe, ETUI, 2018.

‘Les travailleurs reçoivent une part de gâteau de moins en moins grande’



Source : BNB, comptes des secteurs (S11 & S12), 2019.

Financement sécurité sociale

- Solutions:
 - Négociations salariales libres – restaurer la part salariale des travailleurs;
 - Contribution équivalente pour tous les revenus.

Assurer un financement durable et équitable de la sécurité sociale

- 1. Supprimer tout reliquat du secret bancaire et établir un cadastre du patrimoine** pour connaître tous les revenus et éléments de fortune des citoyens et des entreprises.

Objectif : avoir la connaissance nécessaire pour, à terme, instaurer une participation solidaire de tous les types de revenus au financement de la sécurité sociale.

Assurer un financement durable et équitable de la sécurité sociale

2. Revoir la loi portant réforme du financement de la sécurité sociale du 17 avril 2017

- Prévoir une **dotation d'équilibre structurelle** après 2020 et supprimer les facteurs de responsabilisation qui, actuellement, peuvent la conditionner.

2. Revoir la loi portant réforme du financement de la sécurité sociale du 17 avril 2017 - suite

- Prévoir une **dotation de l'Etat augmentant en fonction d'un coefficient de vieillissement** couvrant les coûts liés au vieillissement de la population.

Par conséquent, supprimer les conditions actuelles prévues dans la loi (taux d'activité et croissance économique).

2. Revoir la loi portant réforme du financement de la sécurité sociale du 17 avril 2017 - suite

- Prévoir un **financement alternatif** qui couvre au minimum:
 - Toutes les réductions et exonérations de cotisations sociales;
 - Tous les “trous” engendrés par des décisions gouvernementales, dont les coûts liés au tax shift, qui doivent rester identifiables.

2. Revoir la loi portant réforme du financement de la sécurité sociale du 17 avril 2017 - suite

A cette fin, le financement alternatif doit provenir :

- D'une partie des recettes de TVA et du précompte mobilier (avec les accises sur le tabac comme source de réserve);
- **D'une partie des recettes de l'impôt des sociétés.**

Objectif : faire contribuer les entreprises qui font des bénéfices pour compenser les baisses de cotisations sociales octroyées.

2. Revoir la loi portant réforme du financement de la sécurité sociale du 17 avril 2017 - suite

- Assurer un financement alternatif des soins de santé qui couvre intégralement la différence entre les besoins et le financement limité de la gestion globale de la sécurité sociale.

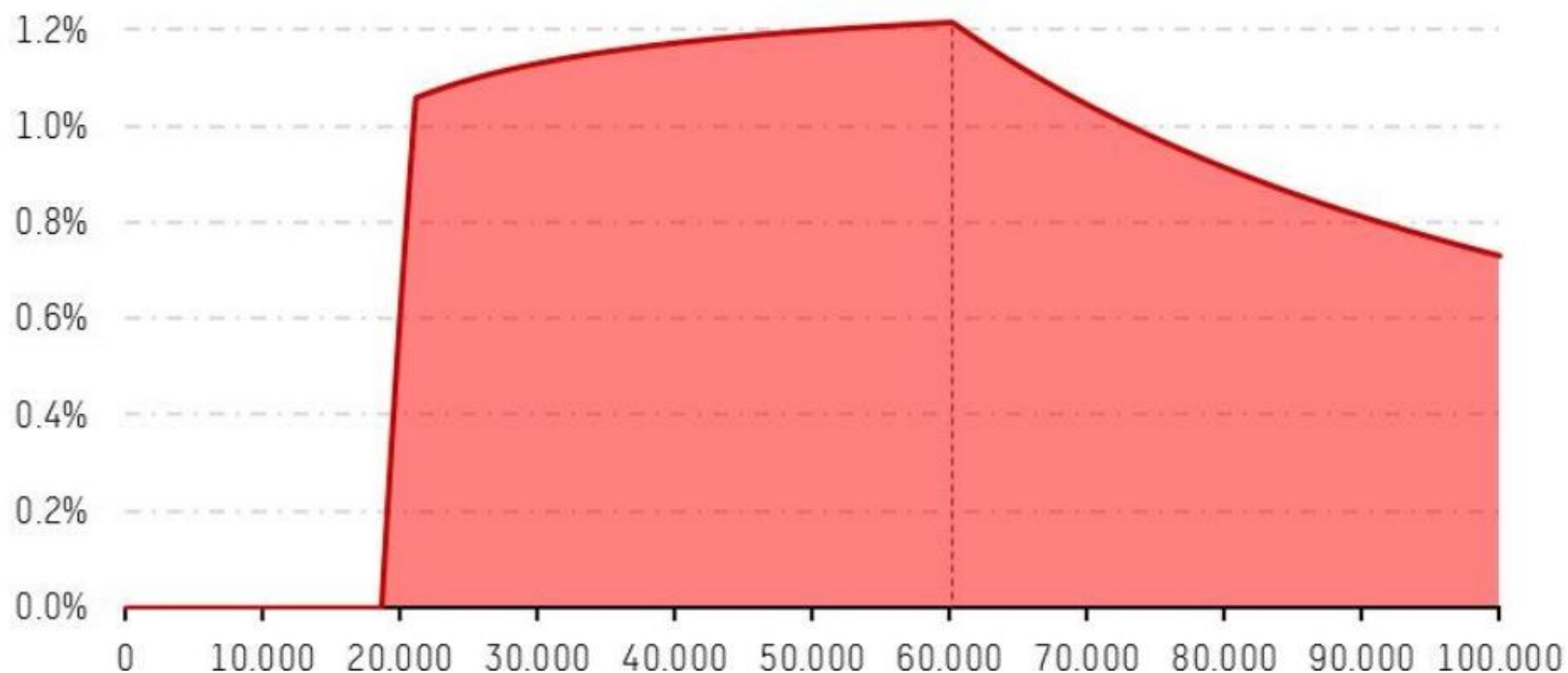
Objectif : garantir l'accès de tous à des soins de santé de qualité.

2. Revoir la loi portant réforme du financement de la sécurité sociale du 17 avril 2017 - suite

- Assurer des **recettes suffisantes de cotisations sociales**, garantissant le principe d'assurance :
 - Coupler les réductions de cotisations patronales à des obligations d'emploi;
 - Garantir plus d'emplois à part entière pour plus de cotisations sociales;
 - Moins permettre des emplois sans cotisations sociales (lutte contre les flexijobs, les jobs étudiants, les 1ers travailleurs gratuits, les exonérations pour les sportifs professionnels ...);
 - Instaurer un moratoire sur les avantages extra-légaux;
 - Soumettre les très inéquitables warrants à des cotisations sociales normales.

3. Réformer la cotisation spéciale de sécurité sociale (CSSS)

Actuellement seulement appliquée sur les revenus du travail dès un salaire mensuel du ménage de 1.950 € brut.



CSSS - % du revenu net imposable

Source: Toon Vanheukelom dans Trends 17/04/2019

3. Réformer la cotisation spéciale de sécurité sociale (CSSS)

- L'appliquer sur une base plus large et équitable, donc aussi aux revenus des indépendants, des sociétés, aux revenus mobiliers et immobiliers, aux plus-values réalisées sur ces revenus ...
- Exonérer les revenus jusqu'à 3.012 € brut mensuel (à indexer), ainsi que l'habitation principale.
- Plus l'individualiser plutôt que de l'appliquer par ménage.
- Adapter les % par tranche de sorte à ne pas pénaliser les bas et moyens revenus.
- Prévoir une progressivité des % par tranche : 2% sur la 1ère tranche et 3% sur la 2ème tranche.

Assurer un financement durable et équitable de la sécurité sociale

4. Evaluer certains avantages fiscaux, par exemple la déduction fiscale pour la 2^{ème} habitation, éventuellement les supprimer et investir les économies ainsi réalisées dans la sécurité sociale

5. Lutter contre la fraude sociale et fiscale, notamment en renforçant respectivement les services d'inspection sociale et fiscale.

**Pour un financement durable et
juste de la sécurité sociale**